

international du réarmement de l'Allemagne sur lequel, je l'espère, on mettra l'accent. J'espère aussi qu'on ne croira pas que notre programme de réarmement de la Communauté européenne de défense signifie que nous adopterons une attitude intransigeante à l'égard du problème éloigné et de plus grande envergure que constituent l'unification de l'Allemagne et la signature d'un traité de paix auquel l'URSS devra souscrire, car, dans les questions de ce genre, l'intransigeance est incompatible avec les négociations. Le but de l'Occident a été et, à mon avis, doit rester, d'apaiser la tension mondiale et de tenter, avec calme et fermeté, de mettre un terme à la guerre froide. Nous gardons l'espérance, comme il se doit, d'entrer finalement dans une ère de paix qu'on souhaite si ardemment partout, et, en particulier, parmi des milliers d'êtres humains de l'Union soviétique même.

Les accords de Bonn et de Paris, ainsi que les réponses de l'Ouest aux notes soviétiques, ont prouvé à l'URSS que le règne de la crainte est terminé et que l'Occident a adopté une attitude de fermeté envers les abus de l'État policier.

Nous aurons à faire face à des difficultés, surtout au moment où l'on discutera de la ratification. Mais les hommes d'État occidentaux devraient être capables de surmonter ces difficultés. Je crois qu'on peut maintenant s'attendre à une véritable unification de l'Europe, non seulement à l'échelle du continent même, mais au sein de la Communauté de l'Atlantique-Nord actuellement en croissance, communauté qui n'est pas destinée à prendre un caractère d'exclusivité ni à remplacer l'Organisation des Nations Unies, mais dont la fin est plutôt d'empêcher que le magnifique concept des Nations Unies ne succombe à une crise intérieure.

Je ne suis pas aveugle, aucun de nous ne l'est, je pense, devant le danger d'une Allemagne rétablie et réarmée mais je crois que, dans le cadre de la Communauté européenne de défense, ce rétablissement et ce réarmement peuvent être mis au service, non pas de l'agression totalitaire, comme par le passé, mais de la paix en Europe et par le monde. C'est avec cet espoir, monsieur l'Orateur, que je soumetts ce protocole du Traité de l'Atlantique Nord à l'approbation de la Chambre.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec ce que le ministre a dit il y a quelques instants sur l'importance vitale du débat qui vient de s'engager. Peu de questions sur lesquelles le Parlement a eu à se prononcer, ont exigé plus d'étude et on suscité autant d'inquiétude que ce problème de notre ratification du présent Protocole de l'OTAN. Il convient que les Canadiens apportent à cette question toute la considération et

l'étude possibles. Nous pouvons dire que nous nous trouvons à un des tournants de l'histoire, parce que ces ententes, qui sont d'un caractère si complexe et multiple, peuvent exercer une influence considérable sur les événements non seulement en Europe mais dans les autres parties du monde au cours des années à venir.

Je dois avouer qu'en parlant en ce moment j'éprouve un sens plus vif des responsabilités touchant l'attitude prise sur le Protocole qu'en aucune des occasions que j'ai eues d'adresser la parole dans cette enceinte. On ne peut aborder cette question comme s'il s'agissait d'une affaire peu importante. Le Parlement est le premier à faire entendre sa voix non seulement dans cette enceinte, mais encore dans tout le pays et dans le monde, sur la nouvelle méthode adoptée pour régler le problème de la paix et de la stabilité européenne. Comme il se trouve que nous sommes les premiers à examiner la question, il importe au plus haut point que nous apportions à cet examen le jugement le plus calme, le bon sens le plus parfait dont nous soyons capables. En appréciant le protocole de l'OTAN il ne faut pas oublier qu'à l'intérieur même des frontières de l'Allemagne il se trouve en ce moment des troupes canadiennes. C'est pour cela que la situation intéresse la population de notre pays d'une façon aussi pressante.

Vous savez, monsieur l'Orateur, que j'ai toujours été de ceux qui ont incliné très fortement vers la thèse selon laquelle, en matière de haute politique étrangère, le Canada doit parler, autant que possible, d'une voix unanime. J'espère qu'en cette occasion nous pourrions nous conformer à un principe de ce genre et manifester au monde l'unité de notre pays en ce qui concerne cette question très importante.

Sans plus tarder je veux signaler que l'opposition officielle, le parti conservateur progressiste, appuie la position prise par le Gouvernement au sujet du Protocole de l'OTAN et qu'elle entend bien lui donner tout son appui à la Chambre. Cela dit je voudrais faire certaines observations, pertinentes je l'espère, au sujet des modalités mêmes de la ratification et de l'essence des propositions.

Les honorables députés ont peut-être reçu, avec les hommages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) un ouvrage plutôt épais, de 328 pages (en tout cas, moi, j'en ai reçu un) publié comme message du président des États-Unis. L'ouvrage renferme, sous une forme résumée, des renseignements accessibles à tous les pays; pour cette raison, le Canada a dûment profité du message lui-même. Dans ces 328 pages se trouve la convention concernant les relations des trois puissances et de la République fédérale d'Al-